



Ministère des Affaires sociales et de  
l'Emploi



# Maîtrisez mieux votre facture d'énergie.

Bonne nouvelle ! Il y a plusieurs possibilités de maîtriser vos dépenses en énergie.



Ne chauffez que les pièces où il y a quelqu'un. Et fermez les portes.



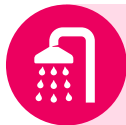
Veillez à ne pas placer de rideaux ou de meubles devant le chauffage.



Obtenez les jointures et les fissures le long des fenêtres à l'aide de bourrelets de calfeutrage.



Remplacez toutes les ampoules par des ampoules LED.



Douchez-vous pendant 5 minutes maximum, utilisez une douche économe en eau et prenez moins souvent des bains.



Mettez en mode éco tous les appareils sur lesquels il est possible de le faire. (Il s'agit du réglage le plus économique). Votre chaudière de chauffage central également.



Ne lavez pas le linge à une température plus élevée que nécessaire et baissez également la température de votre chaudière de chauffage central.



Étendez le linge plutôt que de le mettre au sèche-linge.



Éteignez les appareils que vous n'utilisez pas.



Laissez les rideaux fermés lorsque la nuit tombe pour garder la chaleur à l'intérieur. Et ouvrez-les lorsqu'il fait jour, le soleil réchauffera alors votre maison.



Mettez le chauffage à 15 degrés une heure avant de partir ou avant de vous coucher.



Si vous louez un logement, contactez votre bailleur pour voir s'il est possible d'améliorer l'isolation.

## Des problèmes d'argent liés à votre facture d'énergie : que pouvez-vous faire ?

Une facture d'énergie élevée peut causer ou aggraver des problèmes financiers. Êtes-vous aussi dans une telle situation ? Ces informations peuvent peut-être vous être utiles. Surtout si les économies d'énergie ne suffisent pas pour que la facture soit abordable.

### **Gardez le contrôle sur votre argent avec Geldfit**

Sur le site Internet [geldfit.nl](http://geldfit.nl) se trouvent de nombreux conseils et des informations utiles sur l'argent. Vous pouvez également rechercher à quelles allocations et autres avantages vous avez droit. Un petit test vous aidera à comprendre votre situation financière et vos possibilités.



Vous souhaitez que quelqu'un vous écoute et réfléchisse avec vous ? Dans ce cas, vous pouvez appeler Geldfit (anonymement et gratuitement) au 0800-8115. Un collaborateur de Geldfit examinera alors avec vous ce que vous pouvez faire et quelles organisations des alentours peuvent vous aider.

### **La municipalité peut aussi vous aider**

Bien entendu, vous pouvez également demander de l'aide à une personne de votre entourage. Mais si vous avez des problèmes d'argent ou si vous risquez de vous endetter, il est préférable de vous adresser à votre municipalité. En effet, les employés municipaux savent quelles sont les aides dont vous pouvez bénéficier.

### **Allocation énergétique 2023**

Si vous un petit revenu, égal ou légèrement supérieur au minimum social, vous avez droit à une allocation énergétique d'environ 800 euros en 2023. La plupart des gens perçoivent automatiquement l'allocation énergétique de leur municipalité. Par exemple, si vous percevez une allocation d'aide sociale, d'une allocation IOAW, IOAZ ou Bbz ou si la SVB vous verse un complément AIO. Également si vous avez bénéficié de l'allocation énergétique l'année dernière et que vous avez actuellement encore un petit revenu. C'est la municipalité qui décide quel montant elle versera et à quel moment.

Vous avez un petit revenu et vous n'avez pas reçu automatiquement l'allocation énergétique ? Dans ce cas, contactez votre municipalité pour en faire la demande. Si vous avez un petit revenu, vous y avez souvent droit !

Vous trouverez de plus amples informations sur l'allocation énergétique sur [www.rijksoverheid.nl/energietoeslag2023](http://www.rijksoverheid.nl/energietoeslag2023) et sur le site de votre municipalité.

### **Contribution aux frais d'énergie des étudiants 2023**

La contribution pour les étudiants est destinée aux étudiants qui, au 1er octobre 2023, ne vivaient pas chez leurs parents et bénéficiaient d'une bourse de base et d'une bourse complémentaire.

Et les étudiants qui n'ont pas de bourse de base et/ou n'avaient pas de bourse complémentaire au 1er octobre 2023, mais qui faisaient toujours usage d'un prêt porteur d'intérêts et qui bénéficiaient d'une bourse complémentaire au cours du dernier mois de leur bourse de prestation, reçoivent également la contribution. Ils reçoivent alors par l'intermédiaire de DUO une contribution de 400 euros pour les frais d'énergie de 2023. DUO versera cette contribution aux étudiants qui remplissent les conditions à partir de janvier 2024.

### **Contactez votre fournisseur d'énergie**

Vous avez des arriérés de paiement auprès de votre fournisseur d'énergie ? Et vous n'avez pas encore proposé un échéancier de paiement ni fait une demande d'aide à l'endettement à votre municipalité ? Contactez alors votre fournisseur d'énergie ou votre municipalité afin d'éviter que l'on vous coupe l'énergie. Lorsque l'on a des arriérés de paiement, il est important de convenir d'un échéancier de paiement pour ne pas avoir à payer les arriérés en une seule fois si l'on n'est pas en mesure de le faire.

Le fournisseur d'énergie n'est pas autorisé à vous priver d'énergie dans les cas suivants :

- si vous avez un échéancier de paiement et que vous le respectez ;
- si cette coupure vous expose à des risques graves pour votre santé ;
- si vous êtes engagé dans une procédure (ou une demande) d'aide à l'endettement.

Cela vaut aussi pour vos factures d'eau, de téléphone ou votre loyer : si vous ne pouvez pas payer votre facture, contactez votre fournisseur ou votre bailleur. Il est souvent possible de s'entendre avec eux et d'éviter ainsi que les arriérés n'augmentent inutilement.

## **Trouvez une aide pour l'énergie dans les environs**

Vous voulez économiser davantage d'énergie, mais vous ne savez pas par où commencer ? Ou vous souhaitez obtenir des conseils personnalisés ? Un coach ou assistant en énergie des environs peut y réfléchir avec vous. Contactez votre mairie ou consultez [geldfit.nl](https://geldfit.nl) pour savoir où trouver dans les environs un assistant qui étudiera avec vous les possibilités d'économies. Souvent, ils peuvent faire tout de suite quelque chose pour vous. Par exemple, en plaçant des bourrelets de calfeutrage ou en remplaçant vos ampoules par des ampoules à faible consommation d'énergie. Cette aide est gratuite !

## **Fonds d'urgence temporaire pour l'énergie**

Pour les personnes dont les factures d'énergie sont élevées et qui ont un petit ou moyen revenu, un Fonds d'urgence pour l'énergie va de nouveau être disponible. Pour cela, vous pouvez vous adresser à partir de janvier 2024 au Fonds d'urgence pour l'énergie (Tijdelijk Noodfonds Energie). De plus amples informations suivront plus tard cette année sur le site [www.noodfondsenergie.nl](https://www.noodfondsenergie.nl)

Aucun droit ne peut être dérivé du texte de cette brochure.